36e Année. — Tome LXXI. N° 1837 Paris, 12 Septembre 1929

REVUE DE VITICULTURE

L'INSTITUTEUR RURAL CONTRE LA DESERTION DES CAMPAGNES

L'abandon de la profession agricole au profit de la main-d'œuvre manufacturière ou commerçante, ou encore de la situation de fonctionnaire, est un phénomène démographique et économique qui se révèle constant et progressif depuis nombre d'années. Il est inutile d'en souligner la gravité qui éclate aux yeux.

Sans nul doute, cet abandon a des causes multiples. C'est dire qu'en face de ces causes un ensemble de remèdes peut et doit être envisagé. A chaque cause son remède. Mais je ne veux pas, pour l'instant, aborder tous les côtés du problème de l'exode rural, et par suite faire une étude complète des remèdes proposés. Je veux me limiter à l'étude rapide de la réforme fondamentale qui, suivant moi, constitue l'armature rationnelle et solide pour combattre utilement l'abandon, par les jeunes, de la terre cultivable.

La réforme essentielle et primordiale doit tendre à agir sur l'enfant du cultivateur dès l'âge de l'école. C'est à l'instituteur rural que doit revenir la mission délicate mais efficace de former l'esprit de l'enfant à la besogne et à la carrière de ses parents.

On s'attache à son métier d'autant qu'on le raisonne et qu'on le comprend mieux, c'est-à-dire qu'on saisit le pourquoi des choses.

Le maître, dans l'école rurale, doit être le premier animateur de cette initiation du jeune cerveau à la pratique raisonnée de l'agriculture.

Mais l'instituteur rural est-il préparé lui-même par une instruction adéquate à exercer ce mandat de toute utilité ? Voilà de bien longues années que la question est posée. La formation du maître lui-même n'est-elle pas la préface de tout programme d'action au sein de l'école primaire de nos villages ? On semble aujourd'hui le comprendre et commencer par le commencement, c'est-à-dire par l'instruction agricole du futur instituteur rural. Il n'est que temps.

*
* *

C'est à l'Ecole Normale que l'élève maître doit être préparé à son futur enseignement au sein de l'école rurale. Aujourd'hui, que constate-t-on à l'occa-

sion de cette prétendue préparation ? Une insuffisance tout à fait regrettable. Qui peut le contester ?

Depuis plusieurs années, dans un journal quotidien très répandu, je signale cette insuffisance. Mes articles m'ont valu, il y a un an environ, la lettre suivante très suggestive, dont les lecteurs de la *Revue de Viticulture* ne pourront méconnaître l'intérêt :

« Monsieur,

« J'ai lu avec intérêt vos articles sur l'enseignement agricole. Depuis longtemps, dites-vous, j'entends réclamer, dans nos Ecoles normales primaires où se forme notre corps enseignant, une organisation technique agricole, propre à les instruire solidement des choses de l'agriculture. » Comme élève maître sortant cette année de l'Ecole normale de B..., je vais préciser ce qu'est l'enseignement agricole à l'Ecole normale. Cet enseignement est nettement défavorisé. Et voici comment : chaque Ecole normale compte un professeur — vous le savez — chargé du cours d'agriculture donné une heure par semaine (!) aux élèves de deuxième et troisième années. C'est un cours uniquement théorique, non complété par des visites d'Ecole d'agriculture, celle de Cibeins par exemple, par des visites d'exploitations, de fermes modèles, de fromageries, de concours d'élevage, etc., comme cela devrait être. Il faut cependant signaler qu'à l'Ecole normale de B..., il fut fait, par un homme de la partie, des cours de greffage de la vigne accompagnés de leçons pratiques de greffes.

« Comme sanction à ces études, le brevet supérieur comprend une épreuve écrite de sciences portant soit sur l'agriculture, soit sur l'industrie. Car deux sections figurent dans la troisième année de l'Ecole, celle agricole et celle industrielle. Mais alors que la section agricole doit obligatoirement recevoir l'enseignement industriel, la section industrielle est laissée ignorante de toute question agricole, ce qui est fâcheux.

« Au brevet supérieur même, les « agricoles » ne sont pas encouragés. On nous a donné, en février dernier, une liste comprenant une trentaine de sujets agricoles à étudier en vue du brevet supérieur, l'épreuve ne devant porter que sur l'un d'eux. Parmi ces sujets, certains demandaient assez de travail ; tels « les sels d'ammoniaque, de chaux, de potasse employés en agriculture ; origine, fabrication, propriétés et emploi ». Mais d'autres ne se rapportaient guère à l'agriculture, tels que « le principe des alternateurs ». Un sujet à étudier était libellé : « Racines et tubercules. »

« Arrive l'examen du brevet supérieur. Devinez-vous l'unique question qui fut posée ? La voici : « Maladies de dégénérescence de la pomme de terre. »

« Or, pour connaître les maladies d'une plante, il faut les avoir vues. Or nous n'allions au grand jardin de l'Ecole que pour bêcher quelques mètres carrés de terre, ou « rouler » les allées. Peu d'entre nous avaient vu un plant de pomme de terre attaqué par quelqu'une de ses nombreuses maladies. Comment en parler pendant deux heures et demie ?

« Je signale également, en fin de troisième année, une épreuve de manipu-

« lations commune aux deux sections. Les « agricoles », par le nombre res-
« treint des sujets ayant rapport à l'agriculture (1 sur 3), sont nettement défa-
« vorisés. Et je compte dans ces sujets dits agricoles des questions comme « les
« piles électriques » ou « analyse de cendres », si bien qu'un bon élève en
« agriculture peut ne pas réussir cette épreuve si on lui pose une question
« purement industrielle, ce qui est un cas très fréquent.

« Mais, dira-t-on, l'élève de la section industrielle sera, lui aussi, défavorisé,
« s'il tombe sur une question d'agriculture. Entendu, mais regardez la pro-
« portion des sujets agricoles : « 1 vaguement agricole pour 3 nettement in-
« dustriels ! »

« Ainsi, l'enseignement agricole dans cette Ecole normale de B... était défa-
« vorisé au profit de l'enseignement industriel, bien que les « agricoles » fus-
« sent aussi nombreux dans leur section que les « industriels » dans la leur.

« Je vous ai fait part, Monsieur, d'une organisation très insuffisante et prise
« sur le vif, de telle de nos Ecoles normales. Les autres sont-elles mieux par-
« tagées ? Je ne le crois pas. C'est vous dire la nécessité d'une réorganisation
« sérieuse et pratique de l'enseignement agricole à donner aux futurs maîtres
« des écoles rurales. C'est vous dire aussi combien tous les instituteurs vous
« approuvent dans vos critiques et vos réclamations, et combien sont nom-
« breux ceux qui s'intéressent ou voudraient s'intéresser à l'agriculture.

« Croyez, Monsieur, à toute ma sympathie.

« X..., *élève maître,*
« *sortant de l'Ecole normale de B...,*
« *instituteur stagiaire.* »

Cette lettre caractéristique ne comporte aucun commentaire, mais souligne l'urgence d'une réforme si on veut que le corps enseignant de nos écoles de village, avec une compétence indiscutée, agisse sur nos milieux ruraux, pour maintenir aux champs les fils d'agriculteurs.

*
**

Or, au moment où j'écris, il semble bien que les maîtres de l'heure veulent atteindre le but, celui, à la fois, de préparer l'instituteur rural à sa tâche et ensuite de tracer pour lui le programme de son enseignement.

En effet, le *Journal officiel* du 1er juin dernier nous a donné un Rapport sur la réorganisation de l'enseignement agricole scolaire et postscolaire. Je viens de lire in extenso et très attentivement ce rapport important établi au nom d'une commission interministérielle de l'enseignement agricole et ménager. Il remplit quinze à vingt pages du *Journal officiel*, y compris deux annexes, où figurent toutes les questions posées, dont la réponse devrait faciliter la tâche de cette grande commission. Le premier annexe constitue un questionnaire s'adressant à tous les établissements ressortissant au ministère de l'Instruction publique, afin d'avoir tous les renseignements nécessaires sur l'état actuel de l'enseignement scolaire et postscolaire agricole pour les gar-

çons et l'enseignement ménager agricole pour les filles. Le second annexe groupe les questions adressées aux Chambres d'agriculture et aux Associations agricoles sur l'enseignement de l'agriculture à l'école rurale.

Franchement, la commission interministérielle ne pouvait procéder avec plus d'intelligence et de discernement : 1° vaste enquête auprès de toutes les personnes et groupement informés de la situation présente, avec les desiderata à envisager pour mieux faire ; 2° exposé des réformes à accomplir pour enfin aboutir à une armature solide et efficace, afin que le fils d'agriculteur devienne et reste agriculteur, et que la fille de paysanne reste paysanne. Excellente méthode.

Il semble certain que ce rapport utilement médité et appliqué doit produire d'heureux et significatifs résultats. D'ailleurs, il a été élaboré en rompant avec les vieilles traditions de la cloison étanche entre les ministères.

Le ministre de l'Instruction publique et celui de l'Agriculture ont compris qu'un ministère ne devait pas être un château-fort entouré d'un fossé, faisant face au ministère voisin, plus ou moins ennemi, et l'empêchant de pénétrer ou de prendre contact. Voilà donc un progrès, digne d'éloges, dans les mœurs ministérielles.

Les ministres MM. Herriot et Queuille, de récente mémoire, avaient d'ailleurs préparé ces rapports de bonne collaboration de la façon la plus heureuse. Ils avaient déjà jeté des ponts sur les vieux fossés. Je les en ai loués à l'époque (1).

La grande commission interministérielle, qui vient de saisir l'opinion de

(1) M. Herriot a même adressé, lors de son passage au Ministère de l'Instruction publique, une circulaire aux Inspecteurs d'Académie en vue d'empêcher toute propagande incitant les enfants à quitter la campagne. Il est juste de la rappeler, en raison de son importance, disons de sa haute portée sociale et économique :

Mon attention a été appelée, dit le ministre, sur une rédaction proposée par une revue pédagogique, sur la question de savoir s'il vaut mieux pour les enfants souhaiter le séjour à la ville ou le séjour à la campagne. L'auteur de la rédaction conclut en faveur du séjour à la ville.

J'appelle votre attention et je vous prie d'appeler celle du personnel placé sous vos ordres sur la gravité d'un tel enseignement s'il venait à être généralisé. Il est hors de doute que le développement des sociétés modernes dans le sens industriel tend à attirer de plus en plus les habitants de pays comme le nôtre vers les centres. Les statistiques ne laissent aucun doute sur ce sujet : la population agricole de France, qui englobait en 1846 les trois quarts de la population totale, n'en représente plus aujourd'hui que la moitié environ. Grave pour toutes les nations qui le subissent, un tel fait risque de l'être spécialement pour notre pays qui tire sa force et son caractère essentiels, malgré l'éclat de son commerce et de son industrie, de la puissance de son agriculture. C'est à la solidité de ses assises agricoles que la France doit son indépendance économique, sa stabilisation, sa faculté d'incessant rajeunissement.

Il y a plus. Encourager l'émigration continue vers les villes, ce serait fort mal servir les intérêts des consommateurs urbains. Lorsqu'un pays ne compte plus un nombre suffisant de producteurs, ou lorsque la production y est trop peu encouragée, le consommateur ne saurait compter pour le défendre sur des mesures de protection ou même de taxation toutes vouées à l'échec. Il est essentiel de maintenir un équilibre sagement ménagé entre la production et la consommation : l'abondance sur les marchés de consommation ne peut résulter que de l'abondance sur la terre.

C'est ainsi que la raison conseille de parler aux élèves de nos écoles. Il faut rendre la vie à la campagne de plus en plus facile, admettre les ruraux aux bénéfices des progrès de la science, des transports ou de l'information. C'est à quoi s'appliquent et le Parlement et le gouvernement.

L'Université de France, qualifiée pour connaître les besoins du pays, les lois de sa vie, doit aider cette œuvre par tous les moyens dont elle dispose; votre rôle est d'inviter le personnel à s'y associer, d'encourager toutes les actions, toutes les initiatives qui la secondent et de me signaler les erreurs ou les imprudences qui risqueraient de la contrarier.

Edouard Herriot.

l'utile rapport précité, compte ainsi dans son sein des personnalités qualifiées des deux ministères. D'abord deux présidents (!), les deux ministres de la rue de Grenelle et de la rue de Varenne. Je confesse n'avoir jamais vu deux présidents présidant une même commission. Deux têtes sous le même bonnet, comme on dit ! C'est de l'amour dans le mariage ou je ne m'y connais pas. J'ajoute que c'est bon signe. Comme vice-présidents, les deux présidents des commissions de l'enseignement de la Chambre et du Sénat et les deux présidents des commissions de l'agriculture, de la Chambre et du Sénat, enfin les hauts fonctionnaires des deux ministères, puis les éminentes personnalités dirigeantes de nos grands organismes agricoles. L'enseignement ménager commandait d'introduire des dames dans la commission ; on n'y a pas manqué.

Cette importante commission a donc fait un gros rapport sur la réorganisation de l'enseignement agricole scolaire et postscolaire.

A lire cet intéressant document, on en dégage immédiatement les deux préoccupations suivantes :

1° Comment donner au maître d'école dans nos campagnes l'instruction agricole nécessaire pour qu'il remplisse avec fruit son mandat auprès de la jeunesse paysanne ?

2° Quels avantages lui donner pour qu'il reste rural, attaché à sa tâche, disons à son apostolat en vue de retenir aux champs, si possible, ce fils de cultivateur prompt à gagner la ville, dès que la barbe lui pousse, pour trouver un emploi quelconque ?

Il est en effet une page du rapport intitulée « Préparation des élèves-maîtres à l'Ecole normale. » A ce propos, la commission paraît avoir été d'accord sur le principe, celui de la préparation rurale de l'ensemble des instituteurs. Elle n'a pas voulu former des instituteurs pour la ville et d'autres pour la campagne. C'est bien.

Tous les instituteurs doivent s'intéresser à la vie rurale au triple point de vue :

a) Naturel (géologie, géographie économique et agricole) ;

b) Historique, psychologique et social (conditions d'existence, de salaire, groupements, etc.) ;

c) Professionnel. Cette initiation de tous les élèves maîtres à l'ensemble des connaissances, qui conditionnent l'exploitation rurale, rationnelle et intelligente, paraît une heureuse conception du but à atteindre. Nous sommes d'accord sur le principe. Reste à tracer en détail le programme d'enseignement pour initier précisément cet élève maître à toutes les questions se rattachant à l'agriculture et surtout à la pratique agricole.

Ce programme « précis » — pour me servir de l'expression même du rapport — va être élaboré par une commission nouvelle pour être soumis au Conseil supérieur de l'Instruction publique qui se prononcera avant la signature du ministre. Soit, je veux bien.

C'est cette nouvelle commission qui tient en main la clef du problème.

Me sera-t-il permis de rappeler que ce programme d'importance capitale doit

être théorique et pratique, mais particulièrement pratique ? Sans quoi, rien de fait.

Si l'instituteur rural n'a pour bagage intellectuel, en entrant dans l'école rurale pour enseigner, que des connaissances livresques qu'il répétera à ses élèves comme un perroquet, rien de fait. Oui, je le déclare avec insistance, rien de fait, si le futur instituteur rural n'a pas été mêlé sérieusement à la pratique agricole avant d'être désigné à son poste d'école rurale. Il faut qu'il ait vu du blé riche et prospère et aussi du blé dévoré par les parasites. Il faut qu'il ait vu la vigne gonflée de raisins et celle hachée par la grêle. Il faut qu'il ait vu fonctionner les tracteurs, les pulvérisateurs, la charrue vigneronne et autres appareils. Il faut qu'il ait vu une laiterie modèle et des écuries modèles qui font contraste avec les étables mal tenues. Mais ces dernières ne doivent pas lui être inconnues. Il doit visiter pour en parler à bon escient, en faire la critique et donner des conseils utiles. L'instituteur gagnera ainsi de l'autorité même auprès des parents de l'écolier, ce qui est capital.

Que dit encore le rapport à cet égard, puisqu'il y a lieu de poser des principes directeurs pour éclairer la commission chargée d'élaborer le programme ?

Le rapport fait jouer un rôle d'enseignement, dans chaque département, où existe une Ecole normale, au Directeur départemental des Services agricoles. Cette conception est heureuse. Il demande, en outre, une dizaine de visites dans l'année, pour l'élève maître d'une même exploitation agricole afin de suivre l'évolution et la succession des récoltes. Ces visites auraient un objectif restreint et précis avec des comptes rendus et des discussions des élèves. Tout cela est bien.

Le rapport dit encore « qu'il faut organiser plus efficacement les travaux pratiques et, en particulier, donner aux travaux du jardin un caractère plus nettement éducatif ». Pour cela, il demande, attachés à chaque Ecole normale, un jardin avec pépinière et un maître jardinier capable. Je suis d'accord, mais ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire, pour compléter la formation de l'instituteur rural, d'instituer des stages spéciaux, au sortir de l'Ecole normale, dans des Ecoles d'agriculture. Le rapport, certes, n'oublie pas ces stages d'importance considérable à mon sens ; mais il juge que les écoles pratiques d'agriculture « ne sont pas adaptées à cette préparation ». Cela dépend, répondrais-je. Qu'on visite, à Cibeins, l'Ecole d'agriculture lyonnaise : on se rendra compte qu'un instituteur, sorti de son Ecole normale avec le bagage agricole et horticole un peu théorique dont il est féru, peut trouver à Cibeins tous les éléments d'instruction pratique dans toutes les branches de l'agriculture. Pour ce stage, qui devrait être d'un an, suivant moi, il faudrait assurément créer tout un annexe nouveau, tout un agencement spécial pour le séjour des élèves-maîtres venant parfaire leur instruction agricole. Mais oui, sans doute ; est-ce impossible ?

Mais arrivons au point vif de la question. Dans notre régime français, contrairement à ce qui se passe en Belgique, à ce que je crois, un instituteur, désigné pour une école rurale, ne peut songer à bénéficier sur place de tous les avantages de la carrière. Son avancement, et, par suite, l'augmentation de

son traitement sont liés à sa nomination dans une ville et spécialement dans une grande ville. La conséquence de ce règlement saute aux yeux. L'instituteur rural a l'ambition toute naturelle de quitter son école de village pour gagner quelques chevrons, avec rémunération correspondante.

Père de famille, il voit en rêve la grande ville où seront satisfaites ses petites ambitions. C'est dire qu'il n'apportera pas dans sa tâche rurale cet entrain soutenu, ce zèle apostolique que conditionnent tout de même les avantages matériels, comme dans toutes les carrières.

Quels remèdes donc apporter à cette situation ? La grande commission s'est efforcée de les trouver. A cet égard, elle a émis les vœux suivants :

1° Que les instituteurs soient toujours pourvus d'un logement confortable susceptible d'assurer leur bien-être familial.

2° Qu'il soit accordé aux instituteurs ruraux des primes progressives de séjour, calculées d'après la durée de leurs services à la campagne.

3° Que des bourses soient assez libéralement accordées aux enfants des instituteurs qui exercent à la campagne.

Que dire de ces vœux ? Certes, on ne peut que les approuver en principe.

Toutefois, ils réclament quelques précisions et surtout quelques commentaires si on veut autre chose que des rêves.

La question du « logement confortable » est capitale.

Il est des départements, comme le Rhône, où, depuis trente ans, la construction des écoles primaires dans nos campagnes a suivi un rythme remarquable, grâce aux vues intelligentes du Conseil général. Le logement convenable de l'instituteur ou de l'institutrice a été prévu dans les constructions nouvelles ou les bâtiments réparés Mais que de départements où le logement du maître d'école laisse réellement à désirer au point de vue de l'hygiène la plus élémentaire. L'instituteur se marie ; il a de la famille ; il ne songe qu'à son changement, s'il n'a pas un abri agencé pour respirer un air pur, pour jouir d'une lumière suffisante, pour lutter contre les grands froids ou inversement contre les grosses chaleurs.

Ce problème du minimum de confortable doit être résolu hardiment si on veut recruter des maîtres disposés à rester au village.

Malheureusement trop de postes ruraux sont véritablement déshérités.

Tel bulletin d'Associations d'instituteurs nous renseigne à cet égard. J'y cueille les révélations suivantes à propos des écoles rurales des Hautes-Alpes :

« Dans nos postes déshérités, les classes sont mixtes, la fréquentation est irrégulière, le matériel scolaire manque, les locaux sont inhabitables. L'altitude et le climat sont un danger pour la santé de ceux qui n'y sont pas habitués. Les approvisionnements sont difficiles et les denrées coûtent très cher. Pas de pharmacie, pas de docteur, malheur à qui devient malade. Le prix d'une visite est un désastre pour le maigre budget de l'instituteur. Les déplacements sont très coûteux, l'isolement moral des maîtres est complet. Les conséquences de cette triste situation sont les suivantes : les postes déshérités ne sont jamais demandés ; les maîtres qui exercent dans ces postes sont des débutants obligés d'accepter ce que leur offre l'administration ; plus que d'autres, ils

souffrent de leur isolement, ils n'aspirent qu'à partir. Et dans ces postes, les titulaires changent plusieurs fois dans la même année. C'est un véritable « kaléidoscope » des maîtres au grand détriment des élèves. »

Il est de toute évidence que demander à des maîtres et maîtresses, dans une pareille situation, de s'attacher à une propagande en faveur de l'agriculture auprès de leurs jeunes élèves, c'est trop exiger d'eux.

La première chose à faire est de s'occuper dans ces régions trop négligées d'améliorer toutes les conditions de fonctionnement de l'école rurale. Alors les instituteurs et institutrices s'attacheront à leur tâche ordinaire, sans songer à la petite ville et à la grande ville. Ils pourront, l'esprit libre, dégagé des réclamations perpétuelles, s'adonner à cet apostolat en faveur de la vie des champs qu'on réclame de leur zèle et de leur intelligence.

J'arrive à un deuxième vœu de la grande commission interministérielle. Il porte sur des primes progressives de séjour en raison des services.

Primes de séjour ? Oui, mais primes spéciales pour l'enseignement post-scolaire agricole, si on veut que l'instituteur s'y consacre comme il convient et mette toute son âme à convertir la jeunesse à la vie des champs. Des conférences régulières, illustrées de vues cinématographiques, complétées par des champs d'expériences démonstratifs constituent tout un programme assez lourd pour le maître qui aura renoncé aux attraits de la grande ville. Des primes s'imposent à l'occasion de cet enseignement supplémentaire.

Enfin, troisième vœu : « faciliter les études par des bourses aux enfants des instituteurs et institutrices ».

Les familles du corps enseignant primaire, comme toute famille un peu éduquée, ont l'ambition légitime de voir leurs enfants bénéficier des avantages d'une instruction un peu élevée, si ces enfants révèlent des aptitudes dignes d'être encouragés. Il faut les aider et les favoriser.

Quand cette organisation en faveur de nos instituteurs ruraux et institutrices sera devenue effective, on aura le sentiment très net que quelque chose aura été fait contre la désertion des campagnes.

Mais les initiés resteront judicieusement convaincus que d'autres remèdes sont à envisager et à appliquer si l'on ne veut pas que le sol cultivable de France, qui compte, aujourd'hui, 800.000 hectares en friches, ne soit pas de plus en plus abandonné au grand dam de la prospérité nationale (1).

Dr Paul Cazeneuve,
ancien sénateur du Rhône.

---

(1) Dans sa deuxième séance du 18 juillet 1929, le Sénat a longuement discuté une résolution de M. Hayaux, sénateur, tendant très judicieusement à comprendre l'enseignement agricole dans le certificat d'études primaires.

C'est dire que l'enseignement agricole par l'instituteur est l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics. On ne peut que s'en féliciter. Le ministre de l'Instruction publique, M. Pierre Marraud, en conclusion, a prononcé les paroles suivantes : « Dans notre région du sud-ouest, où nous souffrons si cruellement de ce fléau qu'est la désertion des campagnes, nous voulons que l'enseignement s'oriente de telle façon qu'il inspire aux enfants l'amour de la vie des champs ».

SITUATION DU VIGNOBLE A LA VEILLE DES VENDANGES

DROME

La vigne n'a pas été bien favorisée par le temps, surtout en juin. Derniers jours de mai : temps lourd, tonnerre. Le 31, pluie fine.

Premiers jours de juin, chauds. Ensuite, alternatives de petites pluies les 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, mouillant à peine le sol et suivies de soleil et vent. Le 19, après une belle journée, pendant plus d'une heure dans la soirée, pluie torrentielle, avec grêle, tonnerre, chute de la foudre.

La fin du mois a été sèche et chaude.

En juillet, pluie légère les 6 et 7, puis chaleur. Le 18, grêle à Montmeyran.

Les jours suivants, soleil ardent, température très élevée. Le 25, grêle dans plusieurs communes des cantons de Grand-Serre et de Saint-Donat.

Dernière semaine, soleil chaud et parfois nuages.

Août a débuté le 1er par une averse, avec coups de tonnerre répétés et grêle à Trion, Châtillon-Saint-Jean, etc.

Semaine suivante assez belle, tantôt claire, tantôt nuageuse.

Les 8 et 9, ondées.

Le restant du mois a été variable, mais en général chaud et sec. Du 24 au 31, journées torrides.

Malgré le froid rigoureux de l'hiver, les céréales n'ont pas gelé : elles ont donné un bon rendement.

Les fourrages sont peu abondants et la sécheresse presque persistante est nuisible aux pommes de terre, betteraves, et tabac.

Les vignes greffées plantées en plaine, notamment le Durif et le Ribier, ont eu, dans plusieurs endroits, des bourgeons détruits par le gel hivernal. Les bourgeons sains ont poussé, mais les raisins ont souffert beaucoup de la Coulure provoquée par une brusque et violente attaque de Mildiou : la récolte sera médiocre comme quantité et qualité.

Les producteurs directs ont de jolis raisins, leur nombre est inférieur à celui de l'année dernière.

L'Oïdium n'a pas sévi d'une façon appréciable.

Dans plusieurs communes du département, Montmeyran, Génissieux, Peyrins, Trion, Margès, Parnans, etc., la grêle a causé des dégâts aux vignes et au tabac. A Romans, dans quelques quartiers, des raisins ont été touchés.

La récolte de 1928 est à peu près complètement épuisée. Main-d'œuvre toujours rare, pénurie de fourrages, production amoindrie des raisins et des noix, baisse du prix des céréales, des cocons et du vin, tel sera le bilan de cette année.

Dr Bonnet.

DORDOGNE

Ainsi que je vous le laissais supposer dans ma lettre du 25 mai dernier, beaucoup de propriétaires qui, à tort, étaient découragés après les gelées et orages que nous avions eus au printemps sont à peu près tous contents. Il est vrai que nous sommes portés facilement à l'exagération dans un sens ou dans un autre et alors que quelques-uns voyaient au printemps tout perdu et ont changé d'appréciation, d'autres trouvent que tout est très beau en ce moment.

Dans ma note du 25 mai, je donnais quelque espoir pour avoir encore de la récolte cette année ; j'estime qu'en ce moment dans notre Bergeracois et les vignobles environnants, il y a de l'exagération sur la quantité de récolte que nous aurons, car il y a beaucoup de raisins très sains, c'est vrai, mais si ce temps continue, les grains se développeront peu et sans beaucoup de jus.

En résumé, les vignes qui ont été bien soignées sont exemptes de maladie alors que les autres sont plus ou moins atteintes selon les traitements qu'elles ont reçus et la récolte est plus ou moins belle en raison des soins donnés et de la nature du sol, car, dans les terrains forts, bien cultivés, conservant la fraîcheur, la végétation et les raisins sont beaucoup plus beaux que dans les terrains secs où la végétation commence à souffrir.

Sous l'influence des belles récoltes qu'on annonce en Algérie, dans le Midi et même dans certaines autres régions de la France, les prix des vins ont sérieusement baissé ; mais je crois que la spéculation y est pour beaucoup et que lorsque les vendanges qui commenceront ici dans trois semaines environ, seront faites, il y aura beaucoup de déception au décuvage et que les cours remonteront.

Telles sont mes impressions sur l'état du vignoble de notre région, d'après ce que j'ai vu et les renseignements que j'ai reçus.

G. P.

ROANNAIS

Nous venons de traverser tout le vignoble du Roannais. Il résulte de nos investigations au 1er septembre :

1° Que les pronostics que nous avions formulés concernant les gelées d'hiver se sont pleinement réalisés et ont causé un déficit de 30 à 35 % dans la récolte.

2° Que depuis 1910, jamais le Mildiou n'a sévi avec autant d'intensité, surtout dans la plaine.

3° Que, malgré la gelée, nous aurions, sans le Mildiou, une récolte même au-dessus de la moyenne, tant la formation a été abondante et les raisins bien développés. Malheureusement les viticulteurs de la plaine et beaucoup de ceux de la côte ont négligé autant les façons culturales que les traitements anticryptogamiques, ce qui a ramené la récolte à une toute petite moyenne, à peine égale à celle de l'an passé.

Dans les vignes en côte, et bien tenues, il n'est pas rare de trouver des parcelles permettant d'escompter une récolte de 100 à 120 hectolitres à l'hectare.

Notons aussi : 1° que les apparitions particulièrement dangereuses du Mildiou ont eu lieu les 29 mai, 10 et 20 juin ; à partir de cette époque, et jusqu'à ce jour, les apparitions ont été très fréquentes et il était urgent d'effectuer des traitements tous les 15 jours en les avançant un peu ou les retardant suivant la végétation. Un dernier traitement effectué du 5 au 10 août a donné les meilleurs résultats.

Ajoutons aussi que la dose de 2 kg. à 2 kg. 500 de sulfate par hecto a paru suffisante dans tous les cas ; à condition de faire une abondante pulvérisation de bouillie soit *au moins* 1 hecto de bouillie par 1.000 pieds de vigne pour une végétation normale.

Des essais d'oxychlorure de cuivre aux lieu et place du sulfate ont été effectués avec succès. Si les résultats ont paru *très* légèrement inférieurs à ceux fournis par le sulfate, ils demanderaient à être poursuivis notamment au sujet des quantités à employer.

Les prix ? Ah ! les prix ! voilà le point noir. Si la récolte de 28 a été faible, il reste néanmoins encore quelques rares hectos de vin en cave et qui trouveront difficilement preneur à 225 francs l'hecto, alors que le cours moyen de l'année a été de 270 francs, soit une diminution de plus de 20 %. On ne compte pas sur des prix bien supérieurs à 150 francs l'hecto pour les nouveaux, ce qui consommera la ruine des petits et moyens viticulteurs surtout.

On ne peut rien présager pour la future qualité des 29. Si le temps reste au beau, les vins pourront être très bons, mais s'il survenait des temps brumeux, la Pourriture ne manquerait pas de se développer et alors nous aurions des vins sujets à la Casse.

En raison de l'irrégularité de la végétation au printemps, la maturité s'effectue dans les mêmes conditions, ce qui laisse à supposer que les vendanges s'effectueront aussi plus lentement que d'habitude et qu'elles ne commenceront guère avant le 20 courant.

A peu près pas de Cochylis, ni d'Eudémis, bien que nous ayons eu pas mal de papillons courant mai. On suppose que les temps sombres et froids que nous avons eus au moment du papillonnage ont paralysé fécondations et pontes. Toutefois, il n'y a pas lieu de trop se réjouir à l'avance, car nous avons encore trouvé pas mal de vers dans certaines treilles, ce qui reste toujours menaçant pour l'avenir.

Ce qui inquiète aussi nos viticulteurs, ce sont les nombreux foyers de Pyrales développés en 29 ainsi que les nombreux vols de ces insectes observés fin juin.

J. T.

BOURBONNAIS

Il est aisé de constater les dégâts énormes causés par la grêle. Certaines communes qui n'ont pas « grêlé » ont eu, par contre, à souffrir des gelées et l'on trouve beaucoup de ceps couverts de broussins. La région d'Etroussat, Tourilles, Chantelle, Deneuil, Chareil-Cintrat a souffert de la grêle d'une fa-

çon très intense et il ne reste presque rien, à peine un dixième de la récolte. Dès la chute de grêle, la plupart des vignerons ont sulfaté. La région des vignes blanches de Saint-Pourçain a moins souffert. Le 1er septembre encore, des vignerons estimaient que la grêle avait enlevé le tiers ou le quart de la récolte. Ce qui reste est très joli. Certain viticulteur à Saulcet comptait faire environ 120 hl. de vin dans près de deux hectares. Le vignoble de Louchy-Moutord est très beau. Par contre, la côte Est du vignoble de Saint-Pourçain, c'est-à-dire les communes de Bayet et Paray-sous-Briailles, ont subi des chutes de grêle, de même que celles situées au nord en allant sur Moulins.

Du côté de Vichy en allant sur le Vernet, la gelée a fait beaucoup de dégâts.

Cette année, les viticulteurs ont dû lutter énergiquement contre le Mildiou et ceux qui ont négligé un peu les traitements ont leur récolte diminuée de beaucoup.

H. B.

SEINE-ET-MARNE

Les gelées d'hiver n'ont que peu ou prou atteint le vignoble Seine-et-Marnais, cependant quelques ceps isolés ne se sont pas réveillés au printemps.

Nous avons échappé au terrible minotaure des gelées printanières et si cependant les sarments de la plupart des souches avaient gelé pendant l'hiver, le parfait aoûtement des parties où se trouvent les yeux de taille a permis une sortie considérable de mannes.

Sauf un orage à grêle plutôt bénin survenu au commencement d'août, nous retrouvons ces mannes à la veille des vendanges ; mais transformées en grappes pleines et potelées aux grains fortement gonflés ; car nous avons eu la chance d'avoir de la pluie au moment propice.

Quoique la maturité pour certains fruits se trouve en retard de 10 à 12 jours sur l'an dernier, les vendanges bien pourvues cette année d'eau dont les raisins avaient été privés en 1928, se feront aux mêmes dates, et nous escomptons pour le 10 septembre celle de cépages hâtifs :

Viniferas. — Noirs : Gamay hâtif des Vosges, Gamay Lécuriot, Pinot hâtif Oberlin, Madeleine.

Blancs : Précoce de Malingre, Madeleine royale.

Hybrides producteurs directs. — Noirs : Baco 24-23 *n°* 1, *Oberlin* 595, *Seibel* 4696.

Blancs : Baco 2-16 (*Thômur*), *Baco* 37-16 (*Douriou*), *Seibel* 5279.

Si 1928 a été pour nous, par suite des gelées printanières et du manque d'eau, marqué d'une pierre noire, (nous n'avons en effet récolté que 12 hectolitres à l'hectare d'un vin délicieux, il est vrai, pétillant et bouqueté à souhait), nous espérons pour cette année atteindre, malgré la grêle dont nous parlons plus haut, une production de 40-45 hectolitres à l'hectare, et tout laisse prévoir une qualité supérieure.

Quant au vignoble spécial de Thomery, ses treilles sont chargées de grosses grappes aux grains énormes déjà translucides (31 août).

René Salomon.

ACTUALITÉS

Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — Protection des appellations d'origine viticoles françaises à l'étranger (M. D.). — Les Sommeliers de Paris sur le réseau d'Orléans.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Les vendanges se poursuivent dans de bonnes conditions. Elles sont activées à cause de la maturité rapide des raisins, causée par une température très chaude dans le jour, avec heureusement un peu de fraîcheur et d'humidité dans la nuit.

Les pluies annoncées pour les premiers jours de septembre ne sont pas venues contrarier la vendange jusqu'à maintenant. Nous demandons que ce temps continue au moins jusqu'au 20 courant. A ce moment, il ne restera pas beaucoup de raisins dehors, sauf sur les altitudes.

Les premiers vins faits ont de la couleur et du degré. Les quelques jours de pluie au commencement d'août ont sauvé la récolte et bien amélioré la qualité du vin qui se fait en ce moment.

Les raisins qui commençaient à souffrir, ont pu se nourrir et mûrir normalement. Pas de pourriture ni de moisissures. Des grains très sains.

Tous les viticulteurs de la région semblent avoir compris qu'on doit rechercher surtout à faire du bon vin. C'est d'ailleurs le seul produit qui trouve preneur, puisque le commerce et l'acheteur auront le choix.

Nous agirons pour que les mauvais vins soient envoyés à la distillerie.

Nous recommandons surtout aux propriétaires viticulteurs qui ont des vins de la récolte 1928 un peu avariés de ne pas les mélanger avec les bons vins de cette récolte. On risquerait de n'avoir que du mauvais vin.

Puisque le temps est beau et que les raisins sont bien mûrs dans notre Languedoc, il faut activer la vendange et rentrer la récolte le plus rapidement possible.

Se garder de mettre les raisins à cuver ou de loger le vin de soutirage dans des cuves neuves qui n'auraient pas été bien affranchies.

Nous avons indiqué, dans une de nos précédentes chroniques, la façon dont on doit s'y prendre pour préparer les cuves neuves à recevoir la vendange ou le vin.

Par cette température élevée, avoir soin de tenir les chais frais ou de refroidir les moûts, si l'on est organisé pour cela.

Le remontage des vins sera d'une grande utilité cette année pour obtenir une fermentation complète et préserver ainsi les vins faits de nombreuses maladies.

La belle récolte d'olives qui s'annonce aurait besoin de pluies sans trop tarder.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Les nombreux lots de vins lancés sur le marché par les propriétaires au moment des vendanges avaient déterminé une baisse qui menaçait d'être catastrophique.

Maintenant, les détenteurs de vins vieux se sont arrangés pour pouvoir loger la nouvelle récolte, et ils sont occupés exclusivement à la vendange.

Moins de vins étant jetés sur le marché, la baisse a été enrayée. Il y a tendance à la hausse ; mais que les propriétaires viticulteurs ne se laissent pas éblouir ou bourrer le crâne par ceux qui ne cherchent qu'à les flatter.

Qu'ils se mettent en face de la réalité aussitôt qu'ils auront un aperçu de l'importance de la récolte.

Jusqu'à maintenant, le rendement n'est pas important. Et il semble bien que, dans l'ensemble, il sera un peu inférieur à celui de l'année dernière.

Malheureusement, on a laissé subsister le sucrage en deuxième cuvée, même dans les pays où le soleil est capable de fournir gratuitement le meilleur sucre.

Beaucoup de tam tam sur cette loi sur le sucrage, pour peu de résultats positifs.

Ce ne sont pas non plus les voyages en Allemagne, en Pologne, ni les articles

sur certaine presse politique du Midi, qui parle de la fièvre typhoïde à Lyon et à Vichy, qui feront modifier le cours des vins.

Ceux qui se disent les grands sauveurs de la viticulture feront bien de s'occuper de choses sérieuses et positives, s'ils ne veulent pas être discrédités et traités comme ils le méritent.

Nous répétons : 1° diminution des droits de circulation sur les vins ; 2° suppression des droits de l'Etat sur le transport des vins, modification des tarifs sur le retour à vide ; 3° augmentation des droits de douane sur les vins qui entrent en France. Voilà les seuls moyens de venir en aide à la viticulture.

E. F.

Protection des appellations d'origine viticoles françaises à l'étranger. — Une circulaire a été adressée à tous les postes diplomatiques appelant l'attention de nos représentants à l'étranger sur la nécessité de veiller à la protection efficace des appellations d'origine vinicoles françaises.

On fait remarquer, dans la dite communication, que le gouvernement s'efforce d'obtenir, dans tous les traités de commerce qu'il négocie, l'insertion de dispositions destinées à assurer la protection de nos appellations vinicoles.

Or, il importe que les garanties réclamées ayant été une fois obtenues, nos agents, dans les pays avec lesquels nous avons des traités, veillent à l'exécution des engagements pris.

En ce qui concerne les pays avec lesquels nous n'avons conclu aucun traité de cette nature, ils possèdent généralement une législation intérieure tendant à la répression de la concurrence déloyale. Nos représentants doivent donc, après étude minutieuse de la législation en question, en invoquer les dispositions, le cas échéant, pour la défense de nos produits.

Enfin, la circulaire que nous analysons invite, en terminant, nos agents diplomatiques à signaler au Gouvernement français l'emploi abusif qui pourrait être fait des appellations vinicoles françaises en même temps que les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour y remédier.

On se rend compte, par cette brève analyse, de toute l'importance que peut avoir, pour la protection de nos appellations d'origine, une circulaire de cette nature et des démarches qu'elle peut provoquer pour amener la répression des abus. — M. D.

Les Sommeliers de Paris sur le réseau d'Orléans. — La Compagnie d'Orléans a pris l'initiative de faire visiter aux Sommeliers parisiens les vignobles de son Réseau. Après la tournée de la Vallée de la Loire exécutée en 1928, elle organise, cette année, une visite dans les régions des grands crus du Bordelais et du Bergeracois.

La mission, accompagnée par un délégué du Ministère de l'Agriculture, fera du 5 au 11 septembre un voyage organisé en accord avec les groupements de propriétaires et négociants des départements de la Dordogne et de la Gironde, conformément au programme ci-après :

5 *septembre.* — Régions de Bergerac : Monbazillac, Sainte-Foy-la-Grande, Haut-Montravel, etc...

6 *septembre.* — Cubzadais, Bourgeais, Blayais, etc...

7 *septembre.* — Premières Côtes de Bordeaux, Entre-Deux-Mers, Benauge, Grands Vins de la Rive droite de la Garonne, etc...

8 *septembre.* — Médoc.

9 *septembre.* — Régions de Saint-Emilion, Pomerol, Néac, etc...

10 *septembre.* — Graves et Sauternes, etc...

11 *septembre.* — Chais Bordelais.

Des réceptions auront lieu dans les principaux centres visités en faveur des missionnaires.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

PARIS. — Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 220 à 260 fr. ; Vins blancs de 8° 1/2 à 10°, de 270 à 290 francs. Ces prix s'entendent à l'hectolitre pour marchandises rendues dans Paris, droits compris.

Prix au détail : vin rouge, de 590 à fr. et au-dessus, vin blanc dit de comptoir, 690 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 950 fr., Bordeaux blanc vieux 975 fr. Ces prix s'entendent à la pièce rendue dans Paris, droits compris.

VALLÉE DE LA LOIRE. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, 675 fr. à 750 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de 475 à 525 francs. Vins blancs de Blois, 450 à 500 francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vins blancs 1928 supérieurs, de 400 à » francs. Vins rouges, 9°5 à 11°, de 200 à 210 francs l'hectolitre. Gros plants 1928 ordinaires, 450 fr. Gros plants 1928 supérieurs, 600 fr. Muscadets 1928, 1.000 à 1.200 francs. Noahs, 275 à 350 francs

Vins d'Anjou : Rouges Groslot, 600 fr. à » fr. Rouges Gamay, de 700 fr. à 800. Vins blancs ordinaires, 8 à 9°, 50 fr. le degré bar ; 10° et au-dessus, 60 fr. le degré bar. Blancs supérieurs, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux, 1928, 1.000 à 1.200 fr. et plus.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1928, 1er choix, 1.000 à 1.200 fr. ; Noahs, de 275 à 350 fr. ; Gros plants 1928 ordinaires, de 450 à » fr. ; supérieurs » à 600 fr. la pièce de 228 litres, pris au cellier du vendeur.

ALGÉRIE. — Vins 1928 : Rouge, 11 fr. » à 13 fr. 50 le degré. Blancs, de 12 fr. » à 13 fr. » le degré. Trois-six de vin 96/97°, 1.200 à 1.225 fr. les 100°.

MIDI. — *Nîmes (2 septembre 1929).* — *Cote officielle :* Vins rouges de plaine, de 8° à 9°, de 80 à 100 fr. Vins rouges de 8 à 9°, de 90 à 110 fr. Montagne 1er choix, de 12 fr. 00 à fr. le degré Costières, de 10 à 12°, de 130 à 150 fr. le degré. Vins blancs 10 à 11°, » à ». Rosé, Paillet 8 à 10°, de 105 fr. à 120 fr. le degré. Pas d'affaires pas de cote, trois-six de vin 86°, de » fr. à » fr. ; trois-six de marc 86°, de » à » fr. ; eau-de-vie de marc 52°, de 410 à 420 fr. l'hectolitre. Vin à distiller » fr. » à » fr. » le degré, pas d'affaires.

Montpellier (3 septembre 1929). — Vins rouges, de 8 à 9°, de 80 à 100 fr., de 9 à 10° 1/2, de 85 fr. à 115 fr. l'hectolitre ; Rosé, de 9 fr. 50 à 10 fr. le degré. Blanc de blanc, de 10 fr. » à 12 fr. » le degré. Esprit de vin à 86°, à » fr. l'hectolitre. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, » fr. à » fr. Marc 52°, » à » fr. les 100 degrés. Rectifié, de 95 à 97° les 100 degrés, de » à » fr. Lie de vin, de » à » fr. l'hectolitre. Pas d'affaires signalées.

Béziers (30 août). — Récolte 1928 : Petits degrés, de 9 fr. » à 10 fr. 50 le degré. Couleur moyenne, de 15 fr. » à 15 fr. 50 le degré. Vins supérieurs, de 11 fr. 50 le degré. Vins rosés, de 8 à 11° de 9 fr. 50 à 10 fr. le degré. Bourrets et Picpouls, de 9°5 à 11°, de 10 fr. » à 12 fr. » le degré. Trois-six de vin, 86°, de 720 à 730 fr. Eau-de-vie de Béziers, 52°, à » à » fr. ; trois-six de marc 86°, 700 à 710 fr. Eau-de-vie de marc 52°, de » à » fr. Fine Béziers 52°, » à » fr. Pas d'affaires.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 1er septembre 1929.

Vins rouges, supérieurs de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 le degré avec appellation d'origine minervois.

Carcassonne (31 août). — Récolte 1928 : Vins rouges de 9° à 10°, de 95 à 105 fr., de 10 à 12°, de 100 à 140 fr. l'hectolitre.

Perpignan (7 septembre 1929). — Récolte 1928. Vins rouges, de 8 à 10°, 10 fr. le degré de 10 à 11°, de 100 à 120 fr., l'hectolitre. Vins nouveaux, de 8 à 10°, 10 fr, le degré. Alicante, de 11 à 12 fr. le degré.

Vins d'Alsace. — Vins blancs courants : 1928, » à » fr. Haut-Rhin, 340 à 360 fr. Bas-Rhin, vieux 1927, » à » fr. Haut-Rhin, 280 à 330 fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1928, de 460 à 500 fr., Haut-Rhin, 330 à 450 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, » à » fr. Haut-Rhin, » à » fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, 600 à 900 fr. Haut-Rhin, 500 à 700 fr. Bas-Rhin. Vins rouges, » à « francs. Haut-Rhin Hybrides, 220 à 240 et Bas-Rhin ».

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, l'hectolitre, 170 fr. 00 à 132 fr. 00 ; orges, 100 fr. 00 à 108 fr., escourgeons, 103 fr. à 109 fr. ; maïs, 121 fr. 00 à 122 fr. 50; seigle, 87 à 100 fr. ; sarrasin, 114 fr. à 132 fr. ; sorgho, « fr. à » fr. » ; avoines, 81 fr. 00 à 102 fr. On cote les 100 kgr. à New-York, les blés 133 fr 54 à » fr ». — Buenos-Ayres, 116 fr 10. à 133 — Chicago, 125 fr. 14. — Sons, 48 fr. à 105 fr.

Pommes de terre.– Hollande commune de 80 à 110 fr. — De Paris, de 45 à 115 fr. ; jaune ronde, de 20 fr. à 28 fr.; Saucisse rouge, de 50 à 70 fr., St-Malo, » à » fr.; Rosa, » à » fr. ; Blanche commune, de » à » fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 155 à 190 francs ; paille d'avoine, de 155 à 190 fr. paille de seigle, 155 à 190 fr. ; luzerne, 390 à 420 fr. ; foin, 365 à 405 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 160 fr. 00 (Marseille) ; d'arachide blanc, 135 fr. 00 (Marseille); Coprah, 119 fr. 00 ; Palmiste, 113 fr. 00.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de » fr. à » fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 240 fr. 00 à 241 fr. 00.

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — BŒUFS, 3 fr. 50 à 17 fr. 50. — VEAUX, 7 fr. 50 à 16 fr. 50. — MOUTONS, 4 fr. 50 à 32 fr. 00. — PORCS, 9 fr. 00 à 18 fr. 00.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 210 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse (1) 46 %, 98 fr. 70 chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 110 fr. 50 à 119 fr. 50 les 100 kilos. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 98 à 98 fr. 50 les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 115 fr. 50 à 117 fr 50. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 29 fr. 50 à 33 fr. 75 les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 49 fr. 00. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 56 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 119 fr.

Sulfate de cuivre, cristaux en gros cristaux 376 fr. 100 kg. — **Sulfate de fer** 10 % en sacs 100 kg., 32 fr. à ». — **Phosphates moulus**, 26 %, 24 fr. 25 à 26 fr. — **Chaux** 31 francs. — **Soufre trituré**, 98/99 %, » à 126 fr. ; **raffiné**, 125 fr. — **Soufre sublimé**, 145 fr. 00 à » fr. — **Nicotine** à 500 gr., 350 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kg., 800 fr. en bidons de 10 kg., 900 fr. en bidons de 5 kg. et 1.000 fr. en bidons de 2 kg. — **Arseniate de chaux** (calarsine en pâte). En fûts de 50 kg 4 fr. 25 le kg. En boîtes de 3 kg 6 fr. le kg. En fûts de 25 kg 4 fr. 50 le kg. En boîtes de 1 kg 500, 6 fr. 75 le kg. — **Suifs Glycérinés**. 80 %, 445 fr. les 100 kilos.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Raisins blancs du Midi, 320 à 600 fr. les 100 kg , noirs de l'Hérault, 250 à 350 fr, blancs du Gard, 320 à 600 fr — Pêches du Midi, 280 à 800 fr. — Prunes diverses, de 140 à 350 fr. — Bananes, de 450 à 550 fr. les 100 kg. — Amandes vertes, 400 à 600 fr — Oranges d'Espagne, 380 à 480 fr. — Choux-fleurs, 75 à 275 fr. le cent. — Tomates du Midi, de 55 à 115 fr. — Figues, de 300 à 500 fr. — Melons de Paris la pièce, 10 à 45 fr. — Haricots verts de Paris, 80 à 500 fr. — Haricots à écosser de 200 à 280 fr. — Pois verts de Paris, 100 à 300 fr. les 100 kg. — Artichauts de Paris, 100 à 190 fr. — Aubergines, 20 à 25 le cent.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 25 au samedi 31 août 1929

JOURS	Température à 7 h.	Température de la nuit		Pluie en millim.
		PARIS		
Dimanche.	13. 9	9. 5	» »	»
Lundi.....	» »	» »	» »	»
Mardi.....	16. 6	12. 9	» »	»
Mercredi..	19. 4	19. 1	0. 5	»
Jeudi.....	15. 0	11. 6	» »	»
Vendredi..	15. 3	13. 9	» »	»
Samedi....	19. 9	16. 0	» »	»
		STRASBOURG		
Dimanche.	17 4	14. 1	» »	traces
Lundi.....	» »	» »	» »	traces
Mardi.....	15. 2	12. 7	» »	»
Mercredi..	18. 4	13. 5	» »	»
Jeudi.....	17. 4	15. 2	» »	0.4
Vendredi..	16. 9	13. 7	» »	»
Samedi....	16. 5	12. 2	» »	»
		LYON		
Dimanche.	18.60	14. 4	» »	»
Lundi.....	» »	» »	» »	»
Mardi.....	17. 8	12. 9	» »	»
Mercredi..	20. 8	15. 5	» »	»
Jeudi.....	19. 8	15. 3	» »	»
Vendredi..	17. 5	13. 7	» »	»
Samedi....	19. 2	14. 5	» »	»
		MARIGNANE		
Dimanche	19. 4	15. »	» »	»
Lundi.....	» »	» »	» »	»
Mardi.....	22. 6	15. 4	» »	»
Mercredi..	21. 8	15. 7	» »	»
Jeudi.....	19. 8	15. 4	» »	»
Vendredi..	22. 0	16. 3	» »	»
Samedi....	23. 4	18. 2	» »	»

DATES	Température à 7 h.	Température de la nuit		Pluie en millim
		TOULOUSE		
....25....	17. 5	14. 2	» »	»
....26....	» »	» »	» »	»
....27....	20. 4	18. 2	» »	»
....28....	19. 5	18. 9	» »	traces
....29....	18. 1	16. 0	» »	»
....30....	20. 1	17. 2	» »	»
....31....	22. 7	20. 4	» »	»
		NIMES		
....25....	22. 8	21. 4	» »	»
....26....	» »	» »	» »	»
....27....	20. 6	16. 4	» »	»
....28....	20. 6	17. 4	» »	»
....29....	19. 2	17. 0	» »	»
....30....	23. 6	18. 0	» »	»
....31....	24. 0	18. 1	» »	»
		BORDEAUX		
....25....	9. 8	11.58	» »	»
....26....	» »	» »	» »	»
....27....	17 »	12 4	» »	»
....28....	17. 0	14. 7	» »	traces
... 29....	17. 0	14. 0	» »	traces
....30....	20. 0	15. 4	» »	»
... 31....	17. 6	15. 1	» »	»
		CHERBOURG		
....25....	16 8	16. »	» »	»
....26....	» »	» »	» »	»
....27....	19. 5	16. 5	» »	»
....28....	17. 2	17. 0	» »	»
....29....	16. 8	15. 4	» »	»
....30....	17. 0	16. 4	» »	»
....31....	21. 6	17. 7	» »	0

Le Gérant : P. NEVEU.

PARIS. — SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.